



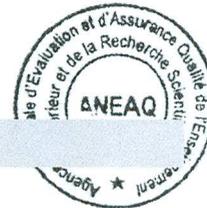
19/04/2019

**RAPPORT D'ÉVALUATION
ACCREDITATION DES FILIÈRES DE FORMATION
SESSION 2019**

Code de la filière	ANEAQ2019_Prive_088
Université (Cas échéant)	-----
Etablissement	SUPTECHNOLOGY
Diplôme /Niveau de formation	BAC+3
Intitulé de la filière	Ingénierie des Technologies de l'information
Option (s) (Cas échéant)	- MIAGE : Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises - RSS : Réseaux, Systèmes & Sécurité
Type de la demande	Demande de modifications
Avis final d'expertise	<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable avec recommandations <input type="checkbox"/> Filière nécessitant la satisfaction de conditions <input type="checkbox"/> Défavorable

NB :

Conformément aux dispositions des deux notes ministérielles N° 01/00039 du 17 janvier 2017 et N° 01/00080 du 13 février 2017, l'ANEAQ s'est basée pour l'évaluation des filières de formation uniquement sur la version électronique des dossiers.



Première Evaluation

La demande d'accréditation concerne une formation dans un domaine qui est encore très demandé dans le marché de l'emploi.

Néanmoins, la demande présente un certain nombre d'éléments non conformes aux normes du CNPN. En effet, les modules ne sont pas bien décrits : le contenu est généralement non pertinent, mal structuré, beaucoup de redondances, problème d'articulation entre les semestres, TD et TP non détaillés. Ces éléments impactent négativement la cohérence globale de la filière.

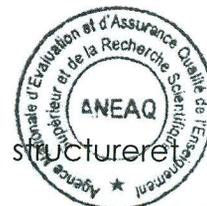
D'autre part, au niveau de l'équipe pédagogique, la plupart des coordonnateurs de modules ne sont pas des professeurs permanents, ce qui n'est pas cohérent avec la norme MD6 du CNPN qui stipule que "Le coordonnateur du module, intervenant dans les enseignements du module, appartient au département dont relève le module".

De même, la demande d'accréditation est incomplète : les CV, les contrats, les diplômes et les engagements de certains enseignants permanents n'ont pas été fournis. Concernant les enseignants vacataires, certains ne disposent pas d'autorisations, d'autres ont des autorisations qui ne correspondent pas à cette filière ou aux cours qui sont objets de cette demande. De même, le volume horaire mentionné dans ces autorisations, pour ces enseignants vacataires, dépasse de loin la charge horaire effectuée, en tenant compte de leurs interventions dans les deux autres filières de Master traitées auparavant.

Par conséquent, l'établissement doit apporter un certain nombre de corrections et de modifications pour tenir compte de toutes ces remarques et satisfaire aux normes du CNPN :

Conditions à satisfaire :

1. Revoir les rubriques "Compétences à acquérir" et "Débouchés de la Formation" : Elles n'abordent que le profil Techniciens ; elles ne proposent pas de poursuivre des études de Master.
2. Le semestre S2 : Corriger le nombre de modules majeurs ;
3. Renforcer l'équipe pédagogique et désigner des coordonnateurs de module permanent ;
4. Fournir les CV, les contrats, les Diplômes et les engagements des permanents.
5. Fournir les CV, les Diplômes, les autorisations et les engagements des vacataires.
6. Revoir la rubrique « **MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUE SPECIFIQUES, NECESSAIRES A LA mise en œuvre de la filière** », le contenu de la rubrique « Moyens prévus », demeure le même que celui fourni dans les autres demandes fournies il y a plus d'un an.



7. Détailler le contenu des TD et TP.
8. Modules M12, M15, M16, M22, M23, M24 et M25 : Réorganiser, structurer et détailler le contenu.
9. Module M13 : Revoir le module : Un étudiant doit comprendre les notions de base sur l'algorithmique puis passer au langage structuré, ensuite à un langage orienté objet.
10. Modules M17 et M27 : Revoir le contenu.
11. Module M21 : Supprimer les redondances avec les autres modules.
12. Module M23 : Corriger les incohérences dans le contenu des TP.
13. Module M26 : Harmoniser avec M17.
14. Module M32 : Même contenu que M23 !!
15. Module M33 : Corriger l'intitulé, Revoir et harmoniser le contenu avec M23.
16. Fournir les documents justificatifs des Partenariats universitaires et socioprofessionnels.

Vérification

Les corrections et les modifications faites par l'établissement sont satisfaisantes dans l'ensemble et répondent globalement aux conditions fixées par l'expertise.

D'autre part, l'intégration des conditions dans la nouvelle version du descriptif est jugée satisfaisante.

De même, l'établissement s'engage fermement à fournir les autorisations des enseignants vacataires à la rentrée universitaire prochaine (septembre-Octobre 2019)

Recommandation :

- Fournir les engagements des enseignants vacataires avec signature légalisée.
- Réorganiser le contenu du cours des modules **M1.4** et **M2.5** sous forme chapitres et sous chapitres.
- Corriger la nature du module **M2.5 (Condition N°2)**. En effet, la nature de ce module a été corrigée dans le tableau des modules où il figure comme *Majeur* mais pas dans la fiche de description du module où il figure comme *Complémentaire*.